



REGLEMENTS **CHAMPIONNATS ET CRITERIUMS** **GRAND EST DRESSAGE 2018**

Les championnats et critères de Dressage du Grand Est 2018 se courent sur un seul concours.

Art. 1. Calendrier

Ils se dérouleront à **ROSIERES AUX SALINES** (Pole Hippique de Lorraine) les **13 au 15 JUILLET 2018**

Les Championnats et critères se dérouleront sur les journées des 14 et 15 Juillet.

Le Championnat 2018 sera organisé par le CRE Grand Est, pour les années à venir le lieu sera « tournant » sur les 3 « anciennes régions ».

Art. 2. Epreuves support

<u>NIVEAU</u>	<u>REPRISES</u>	
	<u>CHAMPIONNAT</u>	<u>CRITERIUM</u>
Amateur 3	Préliminaire et Grand Prix	Imposées B et A
Amateur 2	Préliminaire et Grand Prix	Imposées B et A
Amateur 1	Préliminaire et Grand Prix	Imposées B et A
Amateur Elite	Préliminaire et Grand Prix	Imposées B et A
Pro 2	Préliminaire et Grand Prix	

Art. 3. Qualification et conditions de participation

Les championnats sont ouverts aux cavaliers titulaires d'une licence fédérale de compétition 2018 (LFC) au titre du Comité Régional d'Equitation du Grand Est ou aux cavaliers résidant dans le Grand Est.

Chaque couple cavalier – cheval doit obligatoirement participer aux 2 épreuves de sa catégorie.

Pour les Championnats, sont exclus du classement, les cavaliers qui auront été classés 2 fois et plus, avec le cheval engagé, dans des épreuves de niveau supérieur à celui du Championnat au titre duquel ils sont engagés. Ceci à partir de l'épreuve Imposée A de cette classe et ce sur la saison 2018.

Exemple : un cavalier participant au Championnat Amateur 3 qui aurait été classé en Amateur 2 plus de 2 fois à partir de l'épreuve Amateur 2 Imposée A serait exclu du classement du Championnat Amateur 3.

Un concurrent ne peut courir qu'un Championnat.

Un concurrent ne peut concourir sur un Championnat et un Critérium avec le même cheval ou avec deux chevaux différents.

Toutefois les épreuves, qu'elles soient support du Championnat ou du Critérium, restent ouvertes à tous, selon les critères de qualification du règlement fédéral de Dressage. Les cavaliers engagés sur des reprises support de plusieurs Championnats et/ou Critériums devront se déclarer et choisir l'un ou l'autre des classements au plus tard avant 12H la veille du 1^{er} jour du concours. Cette déclaration sera impérativement à faire par mail à l'adresse dressageenlorraine@yahoo.com.

Art. 4 Calcul des points

Les points attribués aux cavaliers correspondent à la somme des notes obtenues exprimées en pourcentage lors de chaque reprise. Le coefficient 1 est attribué à toutes les reprises.

A l'issue du classement final et en cas d'égalité de points, les points obtenus lors des reprises Grand Prix pour les Championnats et Imposée A pour les Critériums départageront les ex-aequo.

Art. 5 Classements

Il sera effectué un classement « Championnat » et un classement « Critérium » par catégorie, avec un minimum de 8 classés par catégorie.

Art. 6 Divers

Les textes des reprises ne peuvent pas être dictés dans les épreuves supports de championnats et critères.

Ce règlement définit un cadre de travail pour déterminer les podiums des championnats et critères du Grand Est et ne peut se substituer ou contredire le règlement FFE. Pour toute disposition non prévue dans ce règlement, il convient d'appliquer celui FFE en vigueur.